

## **EP2 INTERVENTION TECHNIQUE**

**MISE EN SERVICE DE LA REALISATION** : durée 1h (temps réel) BEP /40

CAP /32

1 Examineur / 1 Candidat

Le candidat réalise la mise en service de son équipement en toute autonomie. Il peut réaliser sa propre maintenance dans le temps imparti. Il suit la procédure qui lui est donnée et complète la feuille de test. Il respecte les procédures liées à l'activité.

L'examineur note au fur et à mesure l'aptitude du candidat à réaliser les différents tests ainsi que son aptitude à interpréter les résultats obtenus. Tout aide pour vérifier un point précis entraîne une pénalité sur le point en question (voir feuille de notation), seul le respect de la procédure est évalué de manière global.

### **On entend par aide au candidat :**

- aide à la lecture des documents
- interruption dans la démarche du candidat en cas de non respect des consignes
- interruption d'une manœuvre dangereuse pour lui même ou pour le matériel.

### **Pénalité :**

- une aide : la note sur le point vérifié est divisée par 2
- deux aides : zéro

<b>ACADEMIE DE CAEN</b>		<b>BEP-CAP ELECTROTECHNIQUE SESSION 2003</b>	
<b>Mise en service de la réalisation</b>		<b>NOTE AUX EXAMINATEURS</b>	<b>EP2</b>
			Folio 1/1